

NOTE D'INFORMATION SUR LE BARRAGE D'ANTOUREAU



Au mois de juillet 2008 un **phénomène anormal de mortalité d'oiseaux s'est produit autour du bassin d'Antoureau** (une vingtaine d'oiseaux), rappelant la situation déjà rencontrée en 2007.

La Communauté de Communes en charge de la distribution en eau potable se penche donc avec tout le sérieux nécessaire sur cette question et à ce titre a organisé une table ronde cet été. La situation serait vraisemblablement liée au **développement de cyanobactéries planctoniques dans la masse d'eau du barrage**. Dans la situation qui nous concerne, les épisodes de mortalité sont peu nombreux et d'importance modérée au regard de l'effectif total de canards. De plus ce phénomène est clairement localisé à une seule retenue d'eau sur laquelle aucun pompage n'est réalisé depuis le 20 mars 2005. Les symptômes observés sur les canards mettent en cause une toxine générant une intoxication et non pas un empoisonnement ou une maladie.

Ces éléments nous poussent à traiter ce problème avec sérieux mais dans la sérénité nécessaire.

Pour mieux appréhender ce phénomène la CCBI a mis en place au cours du mois d'août un suivi journalier strict qui a démontré la non répétition du phénomène au cours de l'été. Consécutivement à celui-ci et dans le cadre de l'entretien des barrages envisagé par le « plan d'action de gestion de la ressource en eau de Belle-Île », il est prévu un contrôle et une intervention sur le barrage d'Antoureau en 2009. Cette intervention nécessite la vidange de la retenue d'eau afin d'accéder à l'édifice et de réaliser un curage du fond. Ce travail peut ainsi servir à la résolution du problème en générant une modification totale du milieu actuellement propice au développement des cyanobactéries. Ainsi ce programme aura pour effets directs l'entretien et le nettoyage du barrage mais participera potentiellement à la résolution de ce problème.

D'autre part, un **développement invasif d'écrevisse américaine** est constaté depuis plusieurs mois sur Belle-Île. Cette espèce a été introduite en France à des fins de commercialisation et de consommation. Malheureusement la grande capacité d'adaptation de celle-ci et son développement incontrôlable sur tous les cours d'eau français, la classe aujourd'hui parmi les invasives... Ce prédateur redoutable ravage les écosystèmes humides.



Bien que dans l'absolu, sa consommation est recommandable, les événements survenus sur le barrage d'Antoureau nous pousse aujourd'hui à la plus grande prudence. En effet, certaines études montrent que cette espèce pourrait accumuler les toxines dans son appareil digestif sans atteinte pour sa vie. Plusieurs écrevisses ont été envoyées pour analyse vétérinaires, mais dans l'attente d'en savoir plus et par mesure de précaution nous vous recommandons de ne pas les consommer...

La Communauté de Communes considère donc l'ensemble de ces sujets avec sérieux, motivant les études nécessaires... Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

En tout état de cause, l'eau du robinet est très sévèrement suivie à la fois par la DDASS, le Syndicat Départemental de l'Eau et la SAUR. Aucun défaut de potabilisation n'a été identifié... L'eau est propre à la consommation...

Pour toutes informations complémentaires : Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer
42 av Carnot – 56 360 LE PALAIS – 02 97 31 83 04